2AAZ CONCEPT

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 5 000 euros
Siège social : 4A Chemin de Calens
33640 AYGUEMORTE LES GRAVES
931 137 947 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 25 AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-cinq Août,
A neuf heures,

Madame Valérie GENEST, demeurant [redacted]

Associée unique et Présidente de la société 2AAZ CONCEPT,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- à la délégation de pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Madame Valérie GENEST, Associée unique, décide de transférer le siège social du 4A Chemin de Calens, 33640 AYGUEMORTE LES GRAVES au 7 Allée de Chartres 33000 BORDEAUX à compter du 1er Septembre 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

Article 4 – Siège social.

"Par Décision en date du 25 Août 2026, l'Associée unique a décidé de transférer le siège social du 4A Chemin de Calens, 33640 AYGUEMORTE LES GRAVES au 7 Allée de Chartres 33000 BORDEAUX et ce, à compter du 1er Septembre 2026.

Le siège social est désormais fixé : 7 Allée de Chartres 33000 BORDEAUX".

Le reste de l'article demeure inchangé.

VG

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée unique
Valérie GENEST

Signé par Valérie GENEST
Le 26 août 2026

Signed with Universign doc_67e tx_kJx2Y78PJBaq

VG